



Le contrôle de l'utilisation et de la distribution des produits phytopharmaceutiques (PPP) en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Année 2017

Les produits phytopharmaceutiques permettent de **protéger les végétaux ou produits végétaux en détruisant ou éloignant les organismes nuisibles indésirables** ou en exerçant une action sur les processus vitaux des végétaux.

Ils sont utilisés par les agriculteurs pour réduire les pertes quantitatives et qualitatives de production. Dans les jardins, espaces verts et infrastructures, la protection des végétaux et l'entretien de l'espace sont à but esthétique, fonctionnel ou sécuritaire (routes, voies ferrées).

Le terme « pesticide » couvre deux catégories de produits : les biocides (désinfectants, antiparasitaires, etc.) et les produits phytopharmaceutiques (PPP). Seuls les PPP* sont phytoprotecteurs, cependant le « pesticides » est souvent entendu comme « produits phytopharmaceutiques » ou « phytos ».



Des enjeux sanitaires ...

L'utilisation des PPP* constitue un enjeu majeur de **santé publique** tant pour les applicateurs, leurs familles que pour les riverains et la population en général à travers la contamination par **l'air, l'eau, le sol et l'alimentation**.

Les différentes études publiées, et notamment l'expertise collective de l'INSERM* de 2013, mettent en évidence des augmentations significatives de risque pour plusieurs pathologies en lien avec l'exposition des travailleurs et de leurs familles. La maladie de Parkinson et certaines hémopathies malignes sont reconnues par la Mutualité Sociale Agricole comme pouvant être des maladies professionnelles provoquées par des pesticides.

... et environnementaux

Des pesticides sont présents dans tous les compartiments de l'environnement. La contamination des milieux par les pesticides affecte la biodiversité, et menace par exemple les insectes pollinisateurs.

Un ou plusieurs résidus de pesticide sont détectés dans 49 % des cours d'eau d'eau du bassin Rhône Méditerranée. Le glyphosate et son métabolite sont les deux substances les plus quantifiées (*Agence de l'Eau RMC - 2016*). L'observatoire des pesticides dans l'air montre que les pesticides sont retrouvés aussi bien en milieu rural qu'urbain. Néanmoins, les taux de détections et les concentrations sont en diminution depuis 2014 (*Air PACA - Bilan 2016*).



Quel contrôle ?

La politique des contrôles est harmonisée au niveau communautaire par des règlements pour assurer la sécurité sanitaire au sein de l'Union Européenne. Le plan national de contrôle est défini par la DGAL*, il est mis en œuvre par les SRAL*.

Presque toutes les inspections sont ciblées. L'analyse des risques utilisée pour le ciblage des structures contrôlées est mise à jour chaque année.

Le contrôle porte sur :

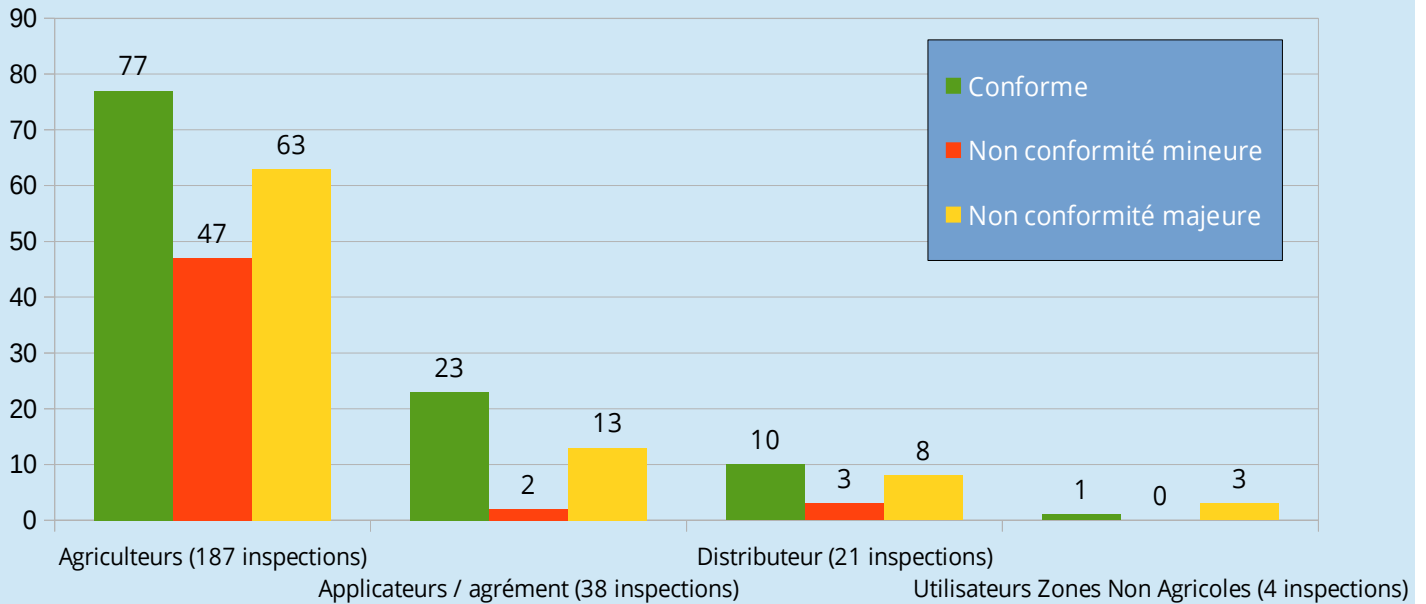
- > Les produits, leur origine et les conditions de stockage ;
- > L'agrément des distributeurs, des conseillers et des applicateurs ;
- > Les pratiques professionnelles ;
- > La recherche des résidus dans les produits végétaux destinés à la consommation.

CHIFFRES CLÉS 2017



Conformité globale constatée lors des inspections réalisées en 2017

Nombre d'inspections



Principales non conformités majeures constatées

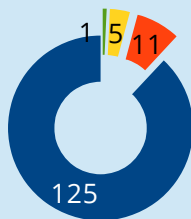
- Contrôle obligatoire du pulvérisateur
- Agrément pour la distribution ou l'application
- Détention de PPNU*
- Enregistrement des traitements
- Conditions d'utilisation des PPP*
- Conditions de stockage des PPP*
- Taux de résidus au delà de LMR*

250 inspections

122 suites administratives
(126 avertissements, 92 mises en demeure et 4 décisions)

1 suite judiciaire

**142 prélèvements
au champs de
fruits et légumes**
pour analyse des
résidus



- Conforme
- NC pollution environnementale (rémanence de molécules organiques persistantes dans le sol) - concerne les concombres et les courgettes
- NC présence de résidus de molécule non autorisée pour l'usage - concerne les cerises, les pêches et les courgettes
- NC LMR* dépassée - concerne les épinards

GLOSSAIRE

AMM : autorisation de mise sur le marché
 DGAL : direction générale de l'alimentation du ministère en charge de l'agriculture
 EVPP : emballage vide de produit phytopharmaceutique
 INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale.
 LMR : limite maximale de résidus autorisée par la réglementation
 PPNU: produit phytopharmaceutique non utilisable
 PPP : produit phytopharmaceutique
 SRAL : service régional de l'alimentation
 ZNT : zone non traitée



Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
Provence Alpes Côte d'Azur
Service Régional de l'Alimentation
132 bd de Paris
13003 MARSEILLE